

THIERRY BENNE

Le 23 septembre 2022

374, rue Pipe-Souris – 77350 LE MÉE-SUR-SEINE

L.R.A.R.

Docteur en droit - INTEC - Diplômé d'Expertise-comptable

Courriel: th.bn@orange.fr - Mobile: 06 80 03 99 68

A l'attention de Monsieur Pascal PRAUD,

L'HEURE DES PROS - C NEWS

50, rue Camille Desmoulins - 92130 Issy les Moulineaux

Monsieur,

**OBJET: Proposition d'un sujet de chroniques jamais traité dans l'Heure des Pros (ni ailleurs)
sur la création et la mise en place d'un véritable statut des retraités lors de la prochaine
réforme des retraites**

ANNEXE: Tract adressé par courriel et au début de l'année aux 577 députés de l'Assemblée Nationale

Vous faites manifestement effort pour varier vos sujets dans l'Heure des Pros et pour offrir à vos téléspectateurs un panel choisi d'intervenants de tous bords. **Mais il y a pourtant un sujet qui concerne pas moins de 18 millions de Français et qu'à ma connaissance vous n'avez jamais traité**, alors même que vous avez consacré et que vous allez sans doute consacrer de très nombreuses émissions à la prochaine réforme des retraites (ou à ce qu'il en restera...) avec, la plupart du temps, des gens manifestement plus proches du pouvoir, des syndicats et des finances que des préoccupations quotidiennes des retraités.

Ce sujet inédit et pourtant crucial pour plus de 26% de la population du pays (et plus du tiers de son corps électoral) et sans doute aussi pour nombre de vos plus fidèles spectateurs, c'est tout simplement

LA CRÉATION D'UN VÉRITABLE STATUT DES RETRAITÉS.

Comme cela fait plus de quinze ans que, retraité moi-même, je me consacre exclusivement et bénévolement à la défense des retraités (je suis chroniqueur attitré de l'Institut de Recherches Économiques et Fiscales sur les retraites et les retraités avec déjà plus d'une centaine d'articles publiés, j'ai participé à un ouvrage collectif sur "la révolution silencieuse des seniors" aux éditions Eyrolles pour le compte du cercle Turgot et j'ai également réalisé plusieurs interventions à Radio-Courtoisie), j'ai quelques idées originales sur la question, dont j'ai d'ailleurs fait récemment part à chacun des 577 députés de l'Assemblée Nationale, par un tract volontairement réduit à une seule page et dont je joins copie.

Ce projet de statut est universel, car il a le triple mérite de s'adresser à la fois aux retraités du secteur privé, comme à ceux du secteur public, de concerner aussi bien les retraités civils que les retraités militaires et de

n'opérer aucune discrimination entre les pensions de droit direct et les pensions de réversion. Autres avantages, cette réforme ne coûterait guère aux finances publiques et elle serait relativement facile à mettre en œuvre dans un délai qui ne devrait pas excéder deux ans. **Elle révolutionnerait radicalement notre approche des retraites, en donnant enfin aux retraités toute la place qui leur revient dans la Nation.** Mais de quoi s'agit-il? D'un programme ambitieux qui tient tout entier dans les trois propositions, qui suivent:

- 1 - la juste représentation des retraités dans les institutions de la République en qualité de troisième partenaire social
- 2 - la garantie constitutionnelle du maintien du pouvoir d'achat des retraités et du caractère inaliénable des réserves constituées grâce à leurs efforts passés par leurs propres Caisses complémentaires de retraites
- 3 - la création d'un vrai ministère des retraites et des retraités.

Reprenons dans l'ordre chacune d'entre elles:

1 - LA JUSTE REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS DANS LES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE EN QUALITÉ DE TROISIÈME PARTENAIRE SOCIAL

Combien de citoyens savent donc en effet que les retraités sont en tant que groupe social systématiquement bannis de toutes les institutions de la République, où pourtant leur sort se débat et leurs pensions se décident et se gèrent quotidiennement? À l'inverse des cotisants que représentent les syndicats de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, **les retraités ne sont en effet pas reconnus en qualité de partenaire social, ce qui leur interdit l'accès tout à la fois au Conseil Économique, Social et Environnemental, au Conseil d'Orientation des Retraites, au Comité de Suivi des Retraites, aux Caisses nationales d'Assurance-maladie (où ils sont pourtant les derniers assurés à cotiser) et d'Assurance-vieillesse et enfin aux Caisses de retraite complémentaires.** Économiquement, socialement et environnementalement et sans que cela ne gêne le moins du monde le Conseil constitutionnel, **les retraités font ainsi l'objet d'une discrimination directement fondée sur l'âge, bien qu'elle soit rigoureusement interdite par l'ensemble des traités et déclarations internationales (CEDH notamment).** Il s'agit en réalité d'un vaste "apartheid générationnel", dont la patrie de la Déclaration des Droits de l'homme devrait avoir honte, alors qu'experts, politiques et syndicats font mine de ne rien voir.

Mon projet propose tout simplement de reconnaître officiellement à la collectivité des 18 millions de retraités la qualité de partenaire social, qui lui ouvrira le droit d'être représentée et de siéger en qualité de partenaire social et à parité avec les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs au sein de toutes les institutions que nous avons citées plus haut. En effet, à l'inverse du contrat de travail qui ne comporte que deux parties, l'employeur et le salarié, **le système de retraite est nécessairement tripartite: l'actif cotisant, l'employeur également cotisant et le retraité pensionné.** Et il n'y a aucune raison, bien au contraire d'exclure le dernier nommé, puisque c'est lui et lui seul qui représente la finalité des retraites. En outre, cette réforme est simple et peu coûteuse, car la plupart des retraités sont prêts à y œuvrer bénévolement et elle nécessite simplement la mise en place d'un processus électoral semblable à ceux qui existent déjà pour les actifs. Elle **répondra infiniment mieux à l'objectif d'insertion des anciens que toutes les palabres de spécialistes, les colloques savants, les prétendus "grands débats" et tous les**

congrès syndicaux qui ne débouchent la plupart du temps sur rien de concret.

2 - LA GARANTIE CONSTITUTIONNELLE DU MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS ET DES "RÉSERVES" DES CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRES

Certes l'article L 161-23 du Code de la sécurité sociale prévoit bien et depuis longtemps l'indexation des pensions de retraite sur le coût de la vie, de manière à garantir aux retraités le maintien au fil des ans du pouvoir d'achat de leurs pensions. **Le problème est que nous avons affaire constamment à des politiques sans foi, ni loi, qui promettent constamment dans leurs campagnes électorales de respecter ou de restaurer cette indexation normalement imposée par la loi mais qui, sitôt élus, la remettent en cause, quand ils ne l'oublient pas tout simplement (n'est-ce pas Messieurs Hollande et Macron... grands prestidigitateurs ès indexations).** Si bien que chemin faisant et l'âge venant, les pensions perdent au fil des ans une bonne part de leur pouvoir d'achat et qu'elles mènent progressivement leurs titulaires sur les chemins arides de la nécessité et de la pauvreté, notamment lorsqu'il faut faire face en fin de vie aux coûts de la dépendance. De même et depuis plusieurs années, des menaces ne cessent de planer quant à l'éventuelle appropriation par l'État de quelque 150 milliards d'euros de "réserves" constituées par les Caisses de retraites à partir des cotisations de leurs adhérents. Rappelons d'ailleurs que ces prétendues "réserves" n'en sont pas et que comptablement elles correspondent à des provisions constituées à titre de précaution par ces caisses pour faire face à des aléas (notamment économiques, démographiques ou financiers) futurs, dont le degré de probabilité se situe déjà à un niveau élevé.

Or pour contrer ces mensonges et ces rumeurs qui expliquent le divorce croissant entre les politiques et leurs électeurs, **il existe une mesure très simple et radicale: faire entrer dans la Constitution le principe de l'indexation des pensions et du maintien viager du pouvoir d'achat des retraités, ainsi que la garantie du caractère inaliénable des réserves constituées par les Caisses de retraite complémentaires grâce aux efforts passés de leurs cotisants.** Il suffit d'ajouter un dix-huitième article ainsi rédigé à notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui fait partie intégrante de notre corpus constitutionnel:

NOUVEL ARTICLE 18

DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

"Au soir de leur âge, les vieux travailleurs ont droit à finir leur vieillesse dans la décence et la dignité. En conséquence, la République garantit expressément à la fois:

1 - aux retraités, l'indexation intégrale et viagère de toutes leurs pensions-vieillesse sur le coût de la vie, de manière à préserver intégralement au fil des ans le pouvoir d'achat attaché aux liquidations originelles".

2 - aux Caisses complémentaires de retraite la propriété inaliénable des réserves qu'elles ont accumulées grâce aux efforts passés des cotisants et que l'État s'interdit et interdit à quiconque de détourner en quelque manière, pour quelque raison et pour quelque fin que ce soit.

Il restera alors au Conseil constitutionnel à faire son travail pour éviter à l'avenir toute nouvelle transgression par un Gouvernement et sa majorité, qui tenteraient au culot un nouveau passage en force. **À noter que cette garantie constitutionnelle ne coûterait normalement pas un euro au Trésor,** puisque le maintien du pouvoir d'achat des retraités se trouve déjà affirmé et depuis de longues années

dans le Code de la Sécurité sociale. **Quant à la garantie des réserves - qui sont en réalité comptablement des provisions pour risques à venir - constituées à titre de précaution par les Caisses complémentaires à partir des cotisations de leurs adhérents, elle vise simplement à empêcher l'État ou tout autre tiers de faire main basse sur des sommes qui ne leur appartiennent pas et notamment pour renflouer tel ou tel autre régime public en déficit sévère.**

3 - LA CRÉATION D'UN VRAI MINISTÈRE DES RETRAITES ET DES RETRAITÉS.

Les retraites - et ne nous le répète-t-on jamais assez - c'est pour 2022 un montant brut de quelque 345 milliards d'euros de dépenses publiques (bien entendu on ne rappelle jamais en face les recettes des cotisations...). Or 345 milliards d'euros, c'est 6 fois le budget de l'Éducation Nationale (57 milliards d'euros – second rang d'importance au sein de l'État derrière les Finances), plus de 8 fois le budget des Armées (41 milliards d'euros). Pourtant ces dernières années et malgré leur importance, les retraites se sont trouvées confinées soit à la remorque du ministère du Travail, soit à celle du ministère la Santé, soit dans un Haut-Commissariat dont l'étoile a pâli peu à peu ou encore dans un morne secrétariat d'État. Rien véritablement à la hauteur des enjeux nationaux, puisque les retraites représentent environ 14% du PIB national et qu'elles ne sont pas davantage à leur place au Ministère de la Santé (car la retraite n'est pas une maladie) qu'au Ministère du Travail (les retraités ont pour la plupart cessé leur activité), ni dans un secrétariat d'État dont le poids financier éclipserait celui de la plupart des grands ministères. **En réalité, par leur spécificité, par leurs enjeux économiques et financiers, aussi bien que par leurs implications démographiques et par leur incidence sur la solidarité nationale, les retraites, comme les retraités, exigent un ministère dédié et parfaitement autonome.**

Mais attention, le rôle de ce ministère ne se bornera pas à prévoir, ni à gérer les flux financiers issus de notre système de retraite. Il sera un facteur dynamique d'intégration nationale en recrutant dans ses effectifs un corps de retraités volontaires pour à la fois:

-procurer à cette administration une expérience humaine et technique de la retraite qu'elle n'a pas;

-et favoriser la participation de tous les retraités aux activités de la Nation, en profitant notamment de leur grande expérience humaine et associative, puisqu'ils président pratiquement la moitié du quelque 1,4 million d'associations qui innervent et animent le territoire national et qu'ils fournissent plus du tiers de leurs sociétaires

C'est ainsi que serait créé sous l'égide du ministère un Institut National des Retraites et des Retraités (IN2R), dirigé par un président retraité et animé par un Conseil d'Administration composé à hauteur de trois cinquièmes de retraités bénévoles et pour les deux derniers cinquièmes de personnalités qualifiées et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales. L'objet de cet Institut serait de familiariser très tôt les Français avec les principales données des retraites et de proposer des formations brèves d'un ou deux jours permettant à tout intéressé de repérer les points majeurs auxquels il faut porter attention dès le début de la vie active ou encore lors de la liquidation des pensions, dont on sait qu'une sur sept souffre d'erreurs endémiques dans le régime général. L'Institut veillerait en outre à ce que les universités françaises consacrent désormais un minimum d'unités de valeur à la connaissance et à l'enseignement des retraites et des retraités, qui ne peut indéfiniment rester une zone blanche dans notre enseignement supérieur. Cette activité pédagogique et d'assistance se doublerait d'une activité de recherche permettant aux retraités d'avoir un outil bien à eux, notamment pour mener et publier des études, auxquelles les actifs ne s'intéressent guère et qui présentent pourtant des enjeux importants pour notre système de retraite (par exemple inventaire précis et valorisation des aides en nature fournies par les seniors à leurs descendants). Le principe de fonctionnement serait le bénévolat indemnisé des frais pour

les retraités et pour les administrateurs, le budget de fonctionnement alloué permettant de financer les activités assurées par des tiers extérieurs à l'Institut.

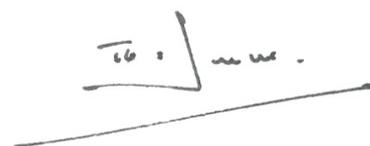
4 – QUEL INTÉRÊT POUR CNEWS?

Vous voyez que ce programme simple et de pur bon sens n'a rien d'utopique, qu'il est peu coûteux et qu'il rassurera les retraités quant au point de savoir s'ils font encore partie de ces Français qui, une fois la retraite arrivée, tiennent à ne pas rompre les ponts avec la vie économique, sociale et environnementale qu'ils menaient auparavant, le plus souvent au service de leurs compatriotes. Cette réforme "douce (elle ne saurait être conflictuelle), brisera l'isolement institutionnel actuel dans lequel aujourd'hui on confine toujours indignement nos anciens. Mieux encore, alors que le pouvoir s'attend à rencontrer de très vives difficultés pour faire passer toute réforme tant soit peu ambitieuse des retraites, l'amorce d'un vrai statut des retraités tel que celui proposé plus haut lui permettrait de laisser une trace durable et positive dans l'histoire des retraites, en initiant et en menant la première réforme qui s'intéresse de près non plus aux seules retraites, mais à la personne de ceux qui les perçoivent durant un bon quart de leur vie.

Enfin et pour rejoindre votre point de vue de patron d'émission, maintenant que vous pouvez entrevoir l'intérêt démocratique de leur participation régulière à vos émissions, **je sollicite que vous accueilliez prochainement sur vos plateaux et "ès qualités" (c'est-à-dire pour vous parler "retraites") quelques-uns de ces 18 millions de retraités, que tous vos concurrents maintiennent obstinément dans l'ombre. Notez d'ailleurs qu'ils le font contrairement à l'obligation qu'ils ont de les inclure à leur juste place dans le paysage audio-visuel français, même si l'ARCOM, ne respecte pas son obligation de vigilance sur ce point. Mais attention, ne vous trompez pas de route: quoi qu'ils en disent, les syndicats de salariés représentent des actifs et ils n'ont aucune légitimité à parler au nom de la collectivité des retraités qui ne leur a donné aucun mandat pour ce faire et avec laquelle ils se trouvent souvent en conflit direct d'intérêts. En effet, les salariés tiennent principalement à une carrière brève et à des cotisations modérées, alors que les retraités veillent essentiellement au maintien du pouvoir d'achat de leurs pensions et les deux objectifs ne sont guère compatibles, comme on le voit clairement aujourd'hui. Or vous savez bien que beaucoup de retraités sont vos propres auditeurs et que ce sont les seuls à avoir, avec une réelle expérience de la retraite, énormément de choses à dire qu'on n'entend pas ailleurs. Au terme de cette lettre, CNEWS tient donc un véritable scoop qui peut changer notre vie à tous, aujourd'hui celle des parents des actifs et demain celle des actifs eux-mêmes. Vos émissions porteront alors un appui important au juste combat qui s'engage pour réinsérer institutionnellement les retraités dans la vie économique, sociale et environnementale de la Nation et leur garantir de conserver, leur retraite durant, le pouvoir d'achat attaché à leurs premières pensions.**

Veillez excuser, je vous prie, le mode d'envoi peu protocolaire sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, mais ce n'est pas la première correspondance que je vous adresse et les précédentes semblent toutes s'être malencontreusement égarées.

En vous remerciant par avance de l'attention qu'il vous plaira de porter à cette lettre et en demeurant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. News', written over a horizontal line.

RÉFORME DES RETRAITES : J'INTERPELLE MON DÉPUTÉ

Mai 2022: © Thierry BENNE et Guy BISIN (Mouvement National de Défense des Retraités)

SI, POUR VOUS:

Si, pour vous: il n'y a que la jeunesse qui compte et que les vieux, ce sont autant de bouches inutiles à nourrir, autant de parasites à la charge des actifs et qu'en plus ils coûtent trop cher à l'Assurance-maladie.

Si cela ne vous touche pas que les retraités aient définitivement perdu près de trois semaines de pension par an durant le premier mandat Macron et si, pour vous, l'euthanasie financière est la seule solution pour résoudre définitivement le problème des retraites.

Si cela ne vous gêne pas que les retraités soient toujours exclus comme des malpropres du CESE, du COR, du CSR, des CNAV et CNAM et même de la plupart des Conseils d'Administration des autres Caisses de retraites au point qu'à l'entrée de tous ces lieux, il manque juste l'écriteau "interdit aux retraités comme aux chiens".

Si, pour suivre actuellement 330 milliards € de dépenses et de recettes, c'est-à-dire 5 fois le budget de l'Éducation nationale, 8 fois le budget des Armées et bientôt bien davantage du fait du vieillissement de la population, vous trouvez qu'il suffit d'un obscur secrétariat d'État tombé en catalepsie depuis deux ans.

Si vous êtes satisfait de l'incroyable improvisation de la première réforme des retraites, si vous êtes comblé par la seule promesse de rétablir l'indexation prévue par la loi (art. L 161-25 Code SS), alors que le pouvoir l'avait injustement et arbitrairement supprimée.

Si, pour vous, cela ne compte pas que, dans un sondage récent IFOP/Notre temps, les retraités se plaignent de ne pas compter aux yeux des politiques et de n'être guère entendus ni en tant que retraités (80%) ni en tant que citoyens (71%).

Bref, si vous êtes fier du bilan et surtout du triste sort que le pouvoir a réservé durant ces cinq dernières années aux retraités percutés de plein fouet par l'injuste majoration de CSG anti-vieux:

ALORS DÉCHIREZ IMMÉDIATEMENT CE BULLETIN: IL N'EST PAS FAIT POUR VOUS!

SI, PAR CONTRE:

Si par contre, vous estimez que les retraités comptent vraiment, qu'à 18 millions, ils représentent quand même plus de 26% de la population du pays et plus de 37% de son corps électoral et que cela mérite attention.

Si vous trouvez injuste que les retraités soient chassés partout des institutions républicaines qui traitent de leur sort ou de leurs pensions, alors que les Déclarations des Droits de l'Homme et autres traités internationaux insistent sur la nécessaire participation des anciens à la vie sociale et aux institutions de la Nation (cf. art 25 CEDF).

Si vous souhaitez que les retraités apportent leur irremplaçable expérience partout où se débattent, se décident et se gèrent les retraites, lesquelles sont une chose trop sérieuse pour la confier uniquement à des actifs.

Si vous estimez normal que tout au long de leur retraite, les retraités se voient garantir intégralement leur pouvoir d'achat et qu'ils ne se trouvent pas démunis au moment de leur transfert en EHPAD lorsque la dépendance l'emporte.

Si vous jugez que l'importance des retraites, avec les 14% du PIB national qu'elles drainent, méritent une attention particulière au sein d'un vrai ministère, intégrant en son sein des effectifs de retraités.

Si vous pensez qu'en tant qu'actifs, vous ne pouvez ni laisser vos parents glisser dans la misère, ni tolérer qu'ils soient dénigrés comme des nantis et des parasites, alors qu'ils s'investissent à la fois dans la vie associative et dans la vie municipale et qu'ils continuent à se dévouer à l'éducation et à l'entretien de vos propres enfants.

ALORS:

Alors, prenez le temps - moins d'une minute suffit - de bien lire ce programme que nous avons conçu spécialement pour vous, en le résumant en seulement quatre lignes. Enrichissez votre mandat, réunissez votre groupe afin de débattre tout de suite sur ces trois propositions de loi qui changeront du jour au lendemain la vie des retraités, sans guère peser sur les finances de la République :

- 1 - la juste représentation des retraités dans les institutions de la République en qualité de troisième partenaire social en stricte parité avec les deux autres
- 2 - la garantie constitutionnelle du maintien intégral de leur pouvoir d'achat
- 3 - la création d'un vrai ministère des retraites et des retraités.

Vous rejoindrez ainsi la proposition de loi N° 4729 (mars 2022) déposée par le député Jean Lassalle et 28 de ses collègues en vue de la juste représentation des retraités et vous rouvrirez la porte de l'espoir à nos têtes blanches, qui, depuis lustres, ont perdu l'habitude de quelqu'un se soucier de leur vouloir du bien.